

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.142

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Patrick FERRARI, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (DIVERSES ASSOCIATIONS)

Exposé :

Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations CLUB DES AINES, LA CONFRERIE DU PLATEAU, l'AGAPE, la FCPE Ecoles Primaires et Maternelles étant complets, le Conseil municipal peut délibérer sur leur attribution.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 14/11/22

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

SOCIAL

- Club des Aînés : 500 euros

LOISIRS

- La Confrérie du plateau : 300 euros

AFFAIRES SCOLAIRES et EDUCATION JEUNESSE

- FCPE Ecoles Primaires et Maternelles : 430 euros
- AGAPE : 430 euros

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement